

Réunion du 4 juillet 2016

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

Etaient présents : Monsieur Bernard FISCHER, président de séance

Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Marc SENE, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

**N° CP/2016/311 - Autres équipements à vocation touristique - 2145  
Proposition d'approbation du projet de convention de  
partenariat PASS ALSACE avec l'opérateur OTIPASS pour les  
sites du Château du Haut-Koenigsbourg et du Vaisseau.**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve la convention de partenariat Pass'Alsace, annexée à la présente délibération, à intervenir avec l'opérateur privé OTIPASS, dont les principaux éléments sont les suivants :

- le Pass'Alsace donne un libre accès aux sites partenaires de l'opération. Pour le Département du Bas-Rhin, les sites partenaires sont le Vaisseau, 1 bis rue Philippe Dollinger 67000 Strasbourg et le Château du Haut-Koenigsbourg 67600 Orschwiller,
- pour chaque utilisation du Pass 'Alsace, un reversement d'un montant TTC égal à 50 % du prix de vente public TTC sera dû aux sites partenaires,
- la convention prend effet à compter de la date de sa signature et s'achève au 31 décembre 2016,
- le décompte annuel sera présenté aux sites partenaires au plus tard le 15 février 2017. Le solde en faveur ou à la charge des partenaires sera régularisé au plus tard le 1er mars 2017. Le solde est versé sur le budget principal.

-La Commission Permanente autorise son Président à signer ladite convention, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160704-lmc1101466-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 12/07/16